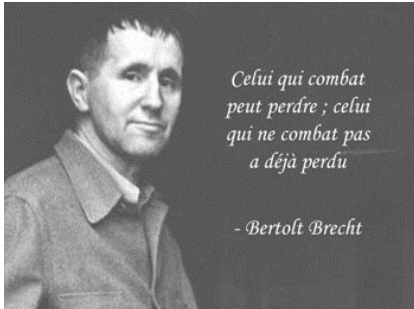


A S^t Just le 30 mai 2022.

Affaire 35h, la position CGT.



L'affaire avait débuté en 2007 à Kunheim avec l'ancien délégué syndical central **CGT**. Il avait déposé un dossier au tribunal sur le mode de calcul des bilans RTT. Après avoir passé avec succès les étapes du prudhomme, de la cour d'appel et de la cour de cassation, la **CGT DS Smith Kunheim** avait introduit les dossiers d'un bon nombre de salarié.es. Là aussi, beaucoup d'étapes ayant été franchi avec succès, la **CGT DS Smith S^t Just** en a fait de même pour un peu plus d'une trentaine de salarié.es.

Malheureusement, les dossiers S^t Just n'ont pas connu la même issue au prudhomme de Beauvais. Qu'à cela ne tienne, les dossiers ont été déposés à la cour d'appel d'Amiens.

Force de constater que la machine s'est emballée et la cour de cassation d'Alsace a décidé de renvoyer une partie des dossiers de Kunheim vers la cour d'appel de Metz pour les rejurer. **Une partie des salarié.es de Kunheim a donc touché son dû car la cour de cassation a validé le jugement, l'autre partie devra donc attendre le délibéré de la cour d'appel de Metz qui devrait arriver fin juin.**

Au vu de la décision de la cour de cassation et l'arrivée tardive du délibéré de la cour d'appel de Metz, la **CGT DS Smith S^t Just** a fait le choix de retirer les dossiers de la cour d'appel d'Amiens. Depuis le début de cette affaire, même si elle fait couler beaucoup d'encre, la **CGT DS Smith S^t Just** avait toujours fait le choix de la prudence, **c'est donc avec des décisions favorables en Alsace que toutes les décisions avaient été prises d'ester en justice à S^t Just.**

La **CGT DS Smith S^t Just** ne le sait que trop bien, cette position va susciter encore de nombreux commentaires, certains ne vont pas hésiter à fustiger notre organisation syndicale, mais c'est ainsi, c'est toujours ceux qui travaillent qui sont les plus critiqués. Il est évident que celui qui ne fait rien ne peut pas commettre d'erreur !

Pour finir, la **CGT DS Smith S^t Just**, si notre accord temps de travail devait être renégocié prochainement, aborderait cette négociation avec beaucoup de pragmatisme et pugnacité. En effet, ce sont surtout de « *proches collaborateurs* » de la direction qui lui ont suggéré de dénoncer nos accords, certainement pas la **CGT DS Smith S^t Just** quoi que certains en disent.

La **CGT DS Smith S^t Just** laisse donc le soin à ses détracteurs de ventiler leurs messages de haine à son encontre, mais pour ceux qui se poseraient des questions, la **CGT DS Smith S^t Just** se tient bien évidemment à leur disposition.

La CGT DS Smith S^t Just.